



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 4 juillet à 20h35 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 29/06/2023

Date d'affichage : 29/06/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : /

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (s'est retirée à 22h43), Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (s'est retiré à 22h45).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

PRIX DES LOYERS 2 ET 6 RUE DE LA MOISSON, ANNULE ET REMPLACE 2023-010

Présentation de la décision

Les locataires du 2 et 6 rue de la moisson ayant quitté leurs logements respectivement le 26 et 25 avril 2023 et compte tenu des prix de location se pratiquant dans les communes avoisinantes, il nous semble opportun de revaloriser ces loyers.

Les propositions sont :

	2 rue de la Moisson Environ 80 m ²	6 rue de la Moisson Environ 60 m ²
Prix de location	550 €	400 €
Jardin	oui	non
Garage	non	oui

Ces tarifs seront applicables à compter du 27 avril 2023 (2 rue de la Moisson) et du 26 avril 2023 (6 rue de la Moisson).

Les loyers sont révisibles chaque année suivant l'indice de révision des loyers (IRL).

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ces prix de loyers.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 4 juillet 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER


